

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES  
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICES DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND  
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

00155

05 SEPT 2024

DECISION N° 00155 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP2024 du 05 SEPT 2024 déclarant  
infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n°0035/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 31 juillet 2024, en procédure  
d'urgence, en vue de l'acquisition d'un véhicule 4x4 de mission pour le compte du programme national de prévention et  
lutte contre les zoonoses émergentes et réémergences (PNLZER).

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;  
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation  
des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;  
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des  
Industries animales ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;  
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché  
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances,  
au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°0035/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 31 juillet 2024, en procédure d'urgence,  
en vue de l'acquisition d'un véhicule 4x4 de mission pour le compte du programme national de prévention et lutte contre les  
zoonoses émergentes et réémergences (PNLZER) ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : L'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est déclaré infructueux, en raison de la non-  
qualification d'un soumissionnaire.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 SEPT 2024



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.